



Prolongation du droit de garde annuel

Par **Ludop**, le **07/08/2012** à **21:32**

Bonsoir,

Je réside à l'île de la Réunion.

Mon Ex Femme réside en Guyane.

Ma fille est actuellement en vacance chez moi dans le cadre de mon droit de garde annuel.

Cette période se termine le 15 Aout.

Mon ex femme me demande de garder ma fille 15 jours de plus car elle ne sera pas en Guyane le 15 août pour la récupérer.

Faut il formaliser cette prolongation pour que je ne risque rien ? Si oui, de quelle manière ?

Merci de vos réponses